



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-016

12 juin 2020

OBJET : ARRÊTÉ Convention boucle cyclable touristique d'intérêt départemental (Clécy)

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-016 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-Présidents en date du 03 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La mise en place d'une boucle cyclable touristique d'intérêt départemental autour de Clécy nécessite de signer une convention avec le Département (voir en annexes). Ce projet se déclinera sur le territoire de six communes de Cingal-Suisse Normande dans le secteur de Clécy par la mise en œuvre de signalisation directionnelle et de jalonnement. Aussi, une convention spécifique doit être établie entre le Département, la communauté de communes et les communes concernées. Elle définit les modalités d'implantation des panneaux sur le territoire (routes départementales en agglomération ou sur les routes communales) ainsi que leur gestion ultérieure. Il a été décidé de signer cette convention.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- *transmission en Préfecture le 12 juin 2020*
- *transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 12 juin 2020*
- *information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies*
- *mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200612-016ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2020

